



Elections communales du 8 octobre 2006 - Programme

Pour une solidarité plus agissante

La ruralité se vit d'une manière solidaire.

- Pour une politique de maintien de la personne âgée dans son cadre de vie :
 - en développant les aides : les repas à domicile, les aides administratives, ...;
 - en diffusant l'information concernant les services accessibles (exemple : télévigilance);
 - en l'aidant à adapter son logement;
 - en favorisant l'accessibilité aux infrastructures de soins, aux moyens de transport, aux infrastructures communales;
 - en favorisant les échanges intergénérationnels tels que la transmission du savoir et de l'expérience à nos jeunes.

- Pour une politique de la petite enfance :
 - en encourageant la fonction de gardienne encadrée;
 - en préconisant la création de maisons communales d'accueil de l'enfance ;
 - en encourageant un partenariat entre le public et le privé pour créer une infrastructure d'accueil de l'enfance dans le zoning de la Fagne.

- Pour une politique de l'emploi :
 - par la réinsertion professionnelle dans le cadre de la législation existante (exemple : article 60);
 - par le soutien à l'action de l'Agence locale de l'emploi (ALE) et du CPAS.

Pour une sécurité accrue

Vivre en sécurité implique le respect de l'autre.

- Pour mieux soutenir les missions de police :
 - développer une police mieux visible dans les quartiers ;
 - publier les arrêtés de police ainsi que les décisions de la zone de police sur Internet et dans le bulletin communal.

- Pour mieux protéger les habitants et régler la circulation sur les voiries publiques du territoire communal :

- accorder une véritable attention aux demandes des riverains;
 - créer un plan de développement communal avec des axes d'interventions objectifs (qualité des voiries, éclairage public, trottoirs, pistes cyclables, créer des effets de porte aux entrées et sorties des villages...);
 - avoir une politique rationnelle d'entretien du réseau routier communal;
 - sensibiliser et impliquer les plus jeunes à la sécurité et à la propreté par le biais du Conseil Communal des enfants;
 - proposer la formation de "stewards" pour la protection des enfants aux abords des écoles, développer des zones de "dépôt-reprise", poursuivre les aménagements de sécurité à proximité des lieux scolaires.
- Pour veiller à l'accessibilité des services de secours sur son territoire en cherchant une meilleure optimisation géographique.
 - Pour une meilleure prévention :
 - en organisant des journées "Sécurité";
 - en veillant à une meilleure signalisation des dangers potentiels.
 - Pour lutter contre les incivilités :
 - mieux veiller à l'application du règlement communal en matière de tapage nocturne et nuisances diverses;
 - développer encore les activités sportives et culturelles pour lutter contre la délinquance juvénile;
 - mener des campagnes de prévention contre la toxicomanie et l'alcoolisme;
 - créer, développer des lieux de rencontre pour les jeunes et en assurer le bon fonctionnement.

Pour un enseignement de qualité

La commune accueille TOUS les enfants avec le même souci.

- Maintenir et renforcer les acquis :
 - en restant à l'écoute des enseignants et des parents d'élèves;
 - en encourageant les écoles à fréquenter la bibliothèque communale, le centre sportif, la piscine et à participer à d'autres activités parascolaires (musique, théâtre, ateliers créatifs etc...).
- Aller plus loin encore avec les acteurs de l'enseignement :
 - en soutenant un véritable projet éducatif communal qui privilégiera les valeurs sociales, morales, environnementales et civiques;
 - en dynamisant davantage le conseil communal des enfants avec notamment pour objectif l'apprentissage de la démocratie;
 - en généralisant le système, commun aux deux réseaux (communal et libre) de l'accueil extrascolaire existant;
 - en répondant aux demandes suggérant plus de sécurité aux abords des écoles;
 - en améliorant les infrastructures scolaires notamment à Florée et Maillen;
 - en favorisant l'apprentissage des langues dans les deux réseaux.
- Informer les nouveaux habitants de l'offre scolaire dans nos villages.

Pour une administration proche des citoyens.

La commune constitue la base de l'organisation de notre vie.

- ❑ Par une meilleure accessibilité des services communaux :
 - par une adaptation des heures d'accessibilité aux besoins de la population (par exemple : un soir par semaine jusqu'à 19H);
 - par la conception d'une maison communale qui réponde tant aux besoins des citoyens qu'aux normes des conditions de travail du personnel communal.
- ❑ Par une formation continuée du personnel communal pour faire face à toutes les nouvelles compétences confiées aux communes.
- ❑ Par le maintien et le développement des organes de concertation, de consultation ou de commissions diverses déjà mises en place tels que la CCAT, le groupe "sentiers et chemins communaux", et les diverses autres commissions.
- ❑ Par des rencontres avec les responsables des secteurs associatifs, sportifs et de loisirs, avec les jeunes et l'éducateur de rue.
- ❑ Par des contacts fréquents avec la presse (télévisuelle, écrite et radiophonique) afin de valoriser l'animation de l'entité.
- ❑ Par la réactualisation et la revitalisation du site Internet communal en favorisant l'interactivité avec le citoyen.

Pour une politique culturelle et touristique ambitieuse

C'est le devoir d'une commune de contribuer à rendre la culture accessible à tous. Le tourisme vert est source de développement et d'emploi.

- ❑ Conforter le service culturel communal créé en 2003 avec pour missions :
 - d'assurer la coordination des activités culturelles;
 - d'être le support des initiatives culturelles communales;
 - de favoriser les partenariats à l'organisation d'activités culturelles dans l'entité (Centre culturel, Associations locales, les écoles, Théâtre de Namur);
 - d'être le relais de la Commune lors d'événements culturels.
- ❑ Assurer la promotion des artistes et artisans locaux (par exemple en créant un espace culturel modulable).
- ❑ Organiser des échanges culturels, musicaux, artistiques, des jumelages de manière à promouvoir l'ouverture aux autres.
- ❑ Garantir les moyens mis à la disposition de la Bibliothèque communale pour assurer son développement.
- ❑ Réaffirmer Crupet en tant que lieu d'accueil et d'information sur les richesses touristiques de l'ensemble de l'entité et lui permettre d'honorer son statut de "Plus Beau Village de Wallonie".
- ❑ Mettre en valeur les sites et monuments importants de l'entité.

- ❑ Promouvoir et encourager les initiatives touristiques privées (Horeca, gîtes, attractions,...).

Pour une politique des travaux à l'écoute des citoyens

La commune est au service des citoyens.

- ❑ Réaliser prioritairement l'égouttage et l'aménagement de la rue du Centre à Sorinne-la-Longue via le plan triennal.
- ❑ Améliorer progressivement l'égouttage dans les autres villages.
- ❑ Elaborer avec les citoyens et soumettre à la Région wallonne un Plan Communal de Développement Rural (PCDR) :
 - pour notamment financer l'aménagement de locaux pour les associations dans les différents villages;
 - pour financer les travaux d'entretien de voirie et d'aménagement de l'espace public.
- ❑ Améliorer et entretenir la signalisation routière.
- ❑ Entretenir régulièrement les rues, les chemins, les sentiers et les cimetières de nos villages (avaloirs, filets d'eaux, haies, ...).

Pour une politique d'aménagement du territoire plus inventive

L'aménagement du territoire est l'enjeu socio-économique des prochaines années.

- ❑ Aménager, c'est organiser l'espace :
 - par un schéma de structure (en cours de réalisation) qui permettra d'orienter les choix futurs en terme de besoins;
 - par l'élaboration claire d'un règlement communal d'urbanisme définissant la politique urbanistique à Assesse;
 - par une plus grande ouverture au partenariat Commune/Privé lorsque celui-ci est acteur dans le domaine de lotissement et de logement;
 - par une gestion patrimoniale communale plus autonome via une Régie communale autonome.
- ❑ Aménager, c'est permettre :
 - au secteur économique de pouvoir s'implanter via l'agrandissement du zoning arrivé à saturation;
 - aux différentes catégories d'indépendants (agriculteurs, petites PME, ...) de pouvoir développer leur activité en milieu rural;
 - d'intensifier et d'intégrer davantage l'aspect intergénérationnel dans une politique de développement de l'habitat (exemple : mixage entre personnes du 3^{ème} âge et jeunes ménages);
 - d'exiger dans les nouveaux lotissements importants des structures à caractère communautaire;
 - d'affirmer le rôle social de la Commune en matière d'affectation de ses biens (terrains à bâtir, immeubles, maisons) pour répondre aux besoins de la population

- assessoise, notamment en faveur des jeunes ménages et des personnes à revenus moyens;
- d'être le moteur d'une politique de logement social via le CPAS, les agences immobilières sociales (AIS) et le Foyer Jambois.
- ❑ Aménager, c'est inclure la mobilité via le Plan Communal de Développement Rural (PCDR) :
- en l'intégrant dans l'ensemble des composantes (voiries, flux des véhicules et des personnes, etc....);
 - en veillant à la sécurisation des voiries dangereuses (plateaux, ralentisseurs, chicanes, etc. ...);
 - en créant des espaces publics conviviaux et accessibles aux personnes à mobilité réduite;
 - en intégrant la création de trottoirs dans la réalisation des programmes triennaux (Sorinne-la Longue).

Pour une politique de l'environnement plus active

La Commune est le premier maillon du développement durable. Elle se doit de montrer l'exemple.

- ❑ Mener une véritable politique d'économie d'énergie et de l'environnement par des actions plutôt que par des discours :
- en intensifiant l'isolation thermique des divers bâtiments communaux et en y plaçant des capteurs solaires;
 - en soutenant via un système de primes (couplé avec les aides de la Région Wallonne) les projets de construction intégrant les techniques permettant les économies d'énergie;
 - en informant davantage les citoyens sur ces matières par l'élaboration d'un vade-mecum;
 - en initiant des actions de sensibilisation des enfants à l'environnement.
- ❑ Développer une série de mesures concernant les énergies nouvelles :
- en stimulant un programme éolien sur le territoire;
 - en soutenant un projet pilote de biométhanisation sur base d'une étude sérieuse et précise.

Pour une Commune plus sportive

Le sport est aussi un vecteur de socialisation et d'éducation.

- ❑ Créer un guichet sport qui informe et accompagne les clubs et les futurs adeptes.
- ❑ Promouvoir nos clubs et associations sportives auprès des médias.
- ❑ Stimuler les interactions entre les clubs sportifs et les écoles dans le cadre scolaire et extrascolaire.
- ❑ Favoriser le sport pour tous et en famille (exemple : participation au Trophée de la Commune Sportive).

- ❑ Encourager les dirigeants à participer à des formations.
- ❑ Aider les clubs dans l'élaboration de leurs dossiers notamment pour le développement des infrastructures sportives et l'acquisition de matériel.

Pour une politique à l'écoute des jeunes

Les jeunes sont l'avenir de la Commune.

- ❑ Conforter l'éducateur de rue dans son rôle et ses missions.
- ❑ Renforcer l'information sur les dangers de la drogue et de la délinquance en collaboration avec les écoles.
- ❑ Poursuivre le développement des infrastructures destinées aux jeunes.
- ❑ Stimuler les activités de rencontres inter-jeunes et inter-villages.